



Extrait du Vivre en Comminges

<http://www.vivreennomminges.org/Loi-sur-les-OGM-335.html>

Loi sur les OGM

- Alertes en Comminges - AGRICULTURE intensive - OHÉ, OGM ! -

Date de mise en ligne : mercredi 26 mars 2008

Description :

Source : MMichel le mercredi 26 mars 2008 - www.ogm31.org

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

Source : MMichel le mercredi 26 mars 2008 - www.ogm31.org

Avec l'activation de la clause de sauvegarde par le gouvernement, les organisations et les citoyens ont remporté une incontestable victoire. Mais **la loi qui doit être votée par l'Assemblée Nationale début avril concernera tous les OGM alors que la clause de sauvegarde ne concerne que le seul maïs MON810.**

Or le projet de loi, approuvé par le Conseil d'Etat et le Conseil des Ministres, et "alourdi" par son passage au sénat début février 2008, revient de fait à organiser légalement la contamination avec tout ce que cela peut entraîner sur le plan environnemental et sanitaire ainsi que pour les systèmes agraires non OGM.

Pour bien saisir les enjeux, **il est essentiel de bien distinguer la clause de sauvegarde (limitée dans le temps et pour une seule variété) et la loi qui doit être votée (durée illimitée pour tous les OGM).** Si la loi est votée en l'état, l'interdiction probable du MON810 pour l'année 2008, n'aura été qu'une petite concession faite aux organisations : les proOGM pourront alors vraiment passer aux choses sérieuses !

La bataille des OGM est donc loin d'être terminée : les semaines qui viennent seront décisives. Dans la dynamique qui a suivi le Grenelle, il se trouve que **c'est la France qui, grâce à une très importante mobilisation, tient pour le moment le flambeau de la résistance à l'ordre imposé par l'agrobusiness.** Beaucoup de citoyens et d'organisations dans le monde ont les yeux tournés vers nous, car ce qui est en cause, c'est aussi leur propre souveraineté alimentaire. Alors ne les décevons pas !

Il est impératif que la mobilisation des organisations et des citoyens se poursuive et même s'amplifie jusqu'au vote de la loi.

Signez et faites signer la lettre ci-dessous destinée à votre député.

Le député du Comminges est [Jean-Louis Idiart](#).